



Protection de l'Enfance

Veille

Le 20 juin 2009

Contact : *Lluís Caballé*
rhonealpes@fep.asso.fr

- **Les parents d'enfants placés se mobilisent contre le projet de réforme de l'adoption**
- **Prévention de la délinquance : le Conseil National des Villes (CNV) rend un avis sur la mise en œuvre de la loi**
- **François Fillon annonce une "évaluation" de la loi sur la prévention de la délinquance**

- **Les parents d'enfants placés se mobilisent contre le projet de réforme de l'adoption**
Source : www.ash.tm.fr 04 juin 2009

Alors que la secrétaire d'Etat chargée de la famille, Nadine Morano, a déposé un projet de loi relatif à l'adoption qui vise, en particulier, à augmenter le nombre d'enfants adoptables, notamment en accélérant les procédures de délaissement familial, "la philosophie qui sous-tend ce texte inquiète les parents d'enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, ainsi que les professionnels engagés dans ce secteur", a indiqué mercredi 3 juin l'association Le Fil d'Ariane France, qui considère qu'il "constitue en effet un leurre et un danger".

"Alors que chacun admet aujourd'hui que la vraie place de l'enfant est avec ses parents et que la mission première de l'Etat est de permettre le droit à une vie familiale, il tend à faire croire qu'il y aurait une réserve d'enfants adoptables pour les 29 000 couples en attente", a ainsi dénoncé cette organisation, qui rassemble des parents d'enfants placés à l'ASE en Seine-Saint-Denis.

"On nous parle de mauvais parents et de bons parents", s'insurge ainsi la présidente du Fil d'Ariane, Catherine Gadot, dans le numéro du mois de mai du Journal du droit des jeunes, où s'expriment les opposants au projet de loi Morano, au premier rang desquels figurent le juge des enfants Jean-Pierre Rosenczweig, président de la section française de Défense des enfants international (DEI-France) ou Pierre Verdier, avocat au barreau de Paris et ancien directeur de DDASS.

"Il faut savoir que toutes les familles dont on veut faire adopter l'enfant ne sont pas maltraitantes et carencées à un point de non-retour (comme on veut le faire croire) et que plusieurs situations peuvent se présenter", un contexte de crise professionnelle pouvant entraîner des problèmes financiers et une tension intrafamiliale synonyme de carences, aussi bien que des déficiences mentales légères pas forcément incompatibles avec la parentalité.

"Les bons parents seraient-ils seulement ceux qui ont un agrément", s'interroge-t-elle encore dans cette tribune, en alertant sur le risque de voir "quelques professionnels peu scrupuleux et adeptes du placement (...) établir de faux rapports (basés sur des mensonges ou des

conclusions trop rapides) afin de faire adopter (dans un premier temps) les 30 000 enfants pour 30 000 familles adoptantes".

Et d'aller jusqu'au bout de sa logique en affirmant que "le placement contient en germe l'abandon", a fortiori lorsqu'il est effectué très tôt, parfois dès la sortie de la maternité. Eloignement géographique, manque de moyens des familles, courriers non remis concourent également à dresser le tableau d'un abandon qui favorisera alors l'adoption de l'enfant, dénonce encore Catherine Gadot.

Les détracteurs du projet de loi en cours de discussion demandent donc "à l'amender pour qu'au moins il ne soit pas nocif", mais aussi de "tout faire pour éviter le délaissement et la distanciation parents-enfants", selon Pierre Verdier, qui défend aussi les nombreux avantages présentés par l'adoption simple (maintien des liens de filiation avec la famille de naissance, révocabilité pour motifs graves, etc.).

➤ **Prévention de la délinquance : le CNV rend un avis sur la mise en œuvre de la loi**

Dossier téléchargeable sur : www.ville.gouv.fr

Dans un avis adopté par son bureau du 12 mars 2009, le Conseil national des villes (CNV) fait 46 propositions portant sur l'application de « la loi prévention de la délinquance », sur la gouvernance de la politique de prévention de la délinquance, sur l'implication des ministères régaliens et de la prévention spécialisée, sur le soutien à la jeunesse et aux bailleurs.

Après avoir examiné, dans une première partie, l'antériorité des politiques territoriales en matière de prévention de la délinquance en France, chaque disposition prévue dans la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007 a fait l'objet d'un examen, avec un focus plus particulier sur :

- l'aide à la parentalité,
- l'information des maires par la police et la justice,
- le partage d'informations entre le maire et les travailleurs sociaux,
- les relations entre les communes et le conseil général,
- la mise en place du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD),
- les mesures concernant la justice des mineurs.

Le CNV a analysé, par ailleurs, l'implication de la justice dans les domaines de la prévention de la délinquance et la sécurité : un zoom est notamment fait sur l'action des parquets de Bobigny et de Lille et le rôle des correspondants « justice-ville » à Clichy-Montfermeil.

Enfin, dans cet avis, le CNV évoque plusieurs sujets d'alerte ayant une incidence sur l'augmentation de la délinquance ou la précarisation :

- la déscolarisation de nombreux adolescents,
- l'absence d'articulation avec les intervenants de la santé mentale,
- la prise en charge de jeunes gens isolés et en situation d'errance,
- les difficultés des bailleurs,
- l'absence de coordination en matière d'aide sociale entre les villes et les conseils généraux.

➤ **François Fillon annonce une "évaluation" de la loi sur la prévention de la délinquance**

Source : www.ash.tm.fr 08 juin 2009

Le Premier ministre François Fillon veut lancer une "évaluation" de la loi sur la prévention de la délinquance d'ici la fin du mois de juillet, a-t-il annoncé à l'issue d'une réunion jeudi 4 juin du comité interministériel de prévention de la délinquance.

Un travail auquel sera associée l'Association des maires de France pour "identifier les bonnes pratiques" dans la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007, expliquent les services de Matignon dans un communiqué.

Il y a deux semaines, Nicolas Sarkozy avait demandé au Premier ministre de préparer un "plan gouvernemental" sur le sujet pour le mois de septembre, estimant que ce domaine avait été "beaucoup trop négligé" ces dernières années.

"Très peu" de contrats locaux de sécurité prévus par cette loi ont été signés : "22 en 2007, 6 en 2008, 1 en 2009", avait-il regretté.

Une relance des contrats locaux de sécurité, qui "deviendront le cadre privilégié des actions partenariales de prévention de la délinquance entre l'État et les collectivités locales", a également été décidée.

Par ailleurs, cette réunion entre le chef du gouvernement et sept de ses ministres "a permis de lancer le travail d'élaboration du plan national de prévention de la délinquance selon des premières orientations qui pourront être affinées ou complétées en fonction des résultats de l'évaluation", ajoute le communiqué.

Ces orientations comprennent "l'amélioration du suivi individuel des mineurs délinquants", "la réforme des politiques d'accompagnement parental" et "la 'sanctuarisation' des établissements scolaires qui doivent être mis à l'abri des intrusions et des violences", poursuivent les services du Premier ministre dans le texte.

Matignon cite aussi "le développement de la vidéoprotection qui constitue un axe fort de la prévention de la délinquance", "la mise en œuvre d'un programme de lutte contre les violences intrafamiliales, qui ont connu une forte progression" et "le renforcement de l'aide aux victimes".

Ces orientations pourront être complétées, "notamment en vue de la prévention de l'addiction aux stupéfiants et à l'alcool", conclut le Premier ministre.